

ANNEXE : RÉGIME D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE PROPOSÉ



OUTIL	PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME	ZONE DE REQUALIFICATION	APPROBATION RÉFÉRENDAIRE
CONTEXTE	Zone à forte pression où l'on entrevoit de nombreux projets à court et moyen termes.	Zone à fort potentiel de densification ou de requalification, où l'on souhaite diriger la croissance.	Zone stable où l'on ne prévoit pas d'évolution majeure à court ou moyen termes.
RÈGLES APPLICABLES	Règles applicables dans le cadre de la LAU actuelle.	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition applicable dans toutes les municipalités ; - Une zone de requalification ne peut pas couvrir toute la municipalité ; - Politique de consultation et d'information dont le contenu est défini par la Loi ; - Étude d'impact préalable à la modification réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement des zones éligibles au registre référendaire à un périmètre de 250 m autour du projet ; - Certaines modifications de faible impact exemptées du processus d'approbation référendaire.

